

QUESTION JUDICIAIRE

Par Profil supprimé Postée le 07/04/2014 15:01

Mon fils de 16 ans a été arrêté en possession d'une balance, de tiges de cannabis et d'argent liquide. Il doit être interrogé mercredi au commissariat et, consommateur mais pas du tout dealer, il craint que ces éléments ne convainquent les policiers d'une quelconque culpabilité. D'autre part, il ne veut pas dénoncer la jeune fille qui lui a donné de l'argent pour acheter la balance... Doit-on consulter un avocat? Il n'avait pas de cannabis sur lui...

Merci à vous!

Mise en ligne le 08/04/2014

Bonjour,

Votre fils ne possédait, certes, pas du cannabis au moment de son interpellation mais avait suffisamment d'éléments pour le confondre. Il nous paraît effectivement préférable de solliciter l'assistance d'un avocat pour bénéficier d'un conseil juridique.

Si vous souhaitez d'autres informations complémentaires, vous pouvez nous contacter au 0800 23 13 13 (Ligne de Drogues Info Service, gratuite et anonyme depuis un poste fixe, tous les jours entre 8h00 et 2h00 du matin) ou par tchat sur notre site.

Bien cordialement.
